

Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/21-890-704 du 17/05/2021

APPEL A CANDIDATURES: COORDONNATEUR/TRICE AU CASNAV

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Tel 04 42 91 70 70 - mail : mvt2021@ac-aix-marseille.fr

Le poste de coordonnateur /coordonnatrice au Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) est à pourvoir à la rentrée 2022.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A et notamment aux enseignants du premier et du second degré.

Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

APPEL A CANDIDATURE

Chargé(e) de mission : Coordonnateur/trice au Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs

Lieu d'exercice	Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des	
	enfants du voyage / DSDEN 13	
Discipline de poste	Titulaire de l'Education nationale de catégorie A, professeur du premier ou du second degré de	
concernée	préférence Coordonnateur CASNAV	
Intitulé du poste :	Coordonnateur Casinav	
Mission particulière demandée au titulaire du poste :	Sous l'autorité du directeur académique adjoint en charge du dossier au niveau académique, le/la coordonnateur/trice contribue à la définition de la politique académique de scolarisation des EANA et EFIV, déclinaison de la politique nationale, et il la met en œuvre. Il assure la coordination de l'équipe du CASNAV, propose et met en œuvre la formation des enseignants.	
Nombre d'heures :	Le poste est à temps plein (1607 heures par an). Le cadre de gestion des chargés de mission est précisé au BA N° 747 du 26/06/2017.	
Activités	Mise en œuvre de la politique ministérielle et académique en direction des nouveaux arrivants et de leurs enseignants, contribution à la réflexion sur les évolutions souhaitables Coordination de l'équipe du CASNAV, répartition des dossiers, calendrier des échéances et organisation du travail Organisation de l'accueil, de l'évaluation, de l'orientation et de l'accompagnement des enfants nouvellement arrivés (EANA), des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et de leurs parents Participation à la réflexion sur la répartition territoriale des UPE2A en fonction des besoins Constitution d'un vivier de professeurs détenteurs d'une certification complémentaire en FLScol ou d'une formation universitaire en FLE ou FLS Organisation de la formation des enseignants spécialisés et des équipes pédagogiques Développement du site académique, mise à disposition de ressources Organisation, avec la division des élèves, du DELF pour les EANA des établissements publics du premier et second degré (niveaux A1, A2 et B1) Développement des partenariats avec les autres administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations Elaboration d'outils de pilotage et de suivi (effectifs, budgets, suivi du personnel CASNAV)	
	Connaissances particulières	Capacités
Compétences spécifiques	Très bonne connaissance du système éducatif et de ses missions, des textes officiels (BO 2012) et de la circulaire académique (BA n°675) régissant l'accueil et la scolarisation des EANA et des EFIV Bonne connaissance de l'enseignement en UPE2A Bonne Connaissance des questions migratoires	Représenter l'Institution avec loyauté Organiser le travail en équipe Développer les partenariats Rédiger notes et synthèses Réactivité et disponibilité Maîtriser les outils informatiques et de communication
Modalités de candidature	Les personnes intéressées sont invitées : - à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante : Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel : veronique.blua@ac-aix-marseille.fr Date limite de dépôt des dossiers : lundi 31 mai 2021 Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.	
Contact	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme Béatrice Piqué soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr	